

COMMUNE DE CERCIÉ (Rhône)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinquième du mois de novembre à vingt heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de Cercié sous présidence de Monsieur Christophe CLAUZEL, maire, dûment convoqués le 21 novembre 2025.

PRÉSENTS : Christophe CLAUZEL, Patrick LE FESSANT, Florence VALLETTE, Éric BRUNET, André ROUANET, Stéphane CARÊME, Stéphane CARRETTE, Amandine CHAMPAGNON, Christelle COUSTIER, Patrick DANVE, Cyril MONDAINE (arrivé à 20 h 08), Stéphanie MONTEIL, Virginie PELLOUX-PRAYER, Murielle VERNEY.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIRS : -

ABSENT EXCUSÉ : Adeline RAMJEE.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13 et 14 à partir de 20 h 08

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'absents : 2 et 1 à partir de 20 h 08

Quorum

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

1/ Nomination du secrétaire de séance - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal sera invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DECIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DESIGNER** Monsieur Stéphane CARÊME pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 13 voix pour. Cyril MONDAINE absent.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2025 - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Monsieur le maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2025 adressé aux membres du conseil le 21 novembre 2025.

Observations : Modification apportée à la demande de Christelle COUSTIER sur la rédaction de son intervention dans le sujet 7-3 Virements effectués par fongibilité de crédits :

« Christelle COUSTIER demande si le prix du repas pourrait être augmenté et si la destination du réfrigérateur remplacé « est » envisagée. »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 13 voix pour. Cyril MONDAINE absent.

Signature du PV par Monsieur le maire et le secrétaire de la séance du 21 octobre 2025.

LISTE DES DÉLIBÉRATION DU CM DU 25 NOVEMBRE 2025

- N°20251101 DÉLIBÉRATION 2025-81 Nomination du secrétaire de séance – Stéphane CARÈME
N°20251102 DÉLIBÉRATION 2025-82 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2025
N°20251103 DÉLIBÉRATION 2025-83 Adressage - Élaboration du tableau de classement des voies/Recensement des voies des domaines public et privé de la commune
N°20251104 DÉLIBÉRATION 2025-84 RPQS 2024 assainissement collectif
N°20251105 DÉLIBÉRATION 2025-85 Convention avec la SOGEDO
N°20251106 DÉLIBÉRATION 2025-86 CCSB - Clôture du budget annexe « Assainissement collectif » et dissolution de la régie correspondante dans le cadre du transfert de compétence à la Communauté de communes Saône Beaujolais
N°20251107 DÉLIBÉRATION 2025-87 Virements de crédits en section d'investissement et d'exploitation du budget assainissement
N°20251108 DÉLIBÉRATION 2025-88 Occupation des salles de réunions communales : salle des associations, salle des coupes et salle des conscrits, par tout candidat aux élections municipales 2026
N°20251109 DÉLIBÉRATION 2025-89 SYDER - Travaux de mise en valeur de l'église
N°20251110 DÉLIBÉRATION 2025-90 SYDER - Travaux d'éclairage public impasse des vignes d'or
N°20251111 DÉLIBÉRATION 2025-91 Projet de PPRNi de l'Ardières - Avis du conseil municipal

3/ Voirie - Rapporteur Eric BRUNET

3-1 Adressage - Élaboration du tableau de classement des voies/Recensement des voies des domaines public et privé de la commune

Documentation et devis envoyés avec la convocation.

Eric BRUNET rappelle que ce sujet qui a fait l'objet d'une information et un accord de principe en réunion du conseil municipal du 21 octobre 2025 est mis à l'ordre du jour de cette réunion.

Pour rappel, la poste a été missionnée pour créer une base d'adresses locales. Au-delà des adresses, il y a les voies (VC, CR, charrois privés) qui pourraient être recensées et mises à jour en vue de l'établissement du tableau de leur classement et d'un plan intégrable au SIG. Le coût de cette prestation proposée par GEOPTIS, filiale de la Poste, est de 3 800 € H.T., tarif préférentiel qui subira une hausse de 1 500 € à partir du 1^{er} novembre prochain. Stéphanie MONTEIL a été destinataire des compléments d'informations souhaités.

Christophe CLAUZEL indique la restitution de ce tableau aura lieu le 18 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **ACCEPTER** la proposition de GEOPTIS telle que proposée
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits par fongibilité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 13 voix pour. Cyril MONDAINE absent.

Arrivée de Cyril MONDAINE.

4/ Assainissement - Rapporteur Eric BRUNET

4-1 RPQS (Rapport sur la Qualité et le Prix du Service public) d'assainissement 2024

Rapport envoyé avec la convocation.

Eric BRUNET, adjoint à l'assainissement, présente les principaux éléments du rapport 2024 du service communal d'assainissement collectif.

Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal est invité à :

- **ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DÉCIDER** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DÉCIDER** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DÉCIDER** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

4-2 Convention avec la SOGEDO

Proposition de convention envoyée avec la convocation.

Éric BRUNET, adjoint à l'assainissement, explique que la convention de prestation de la SOGEDO pour l'entretien de la STEP de Cercié s'achève le 31 décembre 2025. Malgré le transfert de compétence assainissement collectif à la CCSB au 1^{er} janvier 2026, il revient à la commune de Cercié d'assurer la continuité du service par la signature d'une nouvelle convention qui sera appliquée par la CCSB. Il sera fait ajout du transfert de compétence sur cette convention.

Il précise que la proposition de convention prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 2 ans et 6 mois, que les prestations sont identiques à l'actuelle, et que la rémunération forfaitaire du prestataire représente un montant total de 15 955,56 € H.T./an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **APPROUVER** la convention telle que présentée
- **AUTORISER** Monsieur le maire à la signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

5/ CCSB - Rapporteur Christophe CLAUZEL

5-1 Clôture du budget annexe « Assainissement collectif » et dissolution de la régie correspondante dans le cadre du transfert de compétence à la Communauté de communes Saône Beaujolais

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-17, L.5211-18 relatifs au transfert de compétences entre communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,

Vu les délibérations concordantes de la commune de Cercié et de la Communauté de communes Saône Beaujolais actant le transfert de la compétence « assainissement collectif » à compter du **1er janvier 2026**, Vu l'arrêté préfectoral en date du [en attente de la date de l'arrêté] entérinant ledit transfert,

Dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif » de la commune de Cercié à la Communauté de communes Saône Beaujolais à compter du 1er janvier 2026, conformément aux délibérations adoptées par les assemblées délibérantes, et entériné par arrêté préfectoral, la CCSB se substituera de plein droit aux droits et obligations de la commune à compter de cette date.

La gestion du service public d'assainissement collectif sera assurée à compter du 1er janvier 2026 par la Communauté de communes Saône Beaujolais à qui seront transférés les actifs et passifs (hors restes à payer et recouvrer) liés au budget Assainissement de la commune.

La commune n'a donc plus nécessité de maintenir un budget annexe ni une régie pour l'exercice de cette compétence transférée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, est invité à

- **CLÔTURER** le budget annexe « Assainissement collectif » de la commune au 31 décembre 2025, les opérations comptables étant arrêtées à cette date,
- **DISSOUDRE** la régie municipale d'assainissement collectif au 31 décembre 2025,
- **AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

6/ **Finances** - Rapporteurs Patrick LE FESSANT

6-1 **Virements de crédits en section d'investissement et d'exploitation du budget assainissement**

Patrick LE FESSANT, adjoint aux finances, explique que les virements de crédits suivants sont nécessaires en section d'investissement du budget assainissement :

Compte d'origine	Montant	Compte destinataire	Observations
2313 constructions	20 000 €	2313 opération 2025-006 « travaux d'élimination des eaux claires parasites »	Pour la maîtrise d'œuvre et pour la parution du résultat de la consultation marché de maîtrise d'œuvre

Christophe CLAUZEL fait part de virements de crédits afin de permettre les écritures d'ordre d'amortissement demandées par le SGC pour les subventions d'investissement suivantes reçues par la commune de Cercié :

- 25 200 € du Département en 2017 avec une annuité de 420 € x 8 années soit 3 360 € de rattrapage
- 7 000 € de l'Agence de l'Eau en 2020 avec une annuité de 116,67 € x 5 années soit 583,65 € de rattrapage
- 3 860,18 € de Saint-Lager en 2024 avec une annuité de 63,34 € au titre de 2025

Soit un total de crédits nécessaires de 4 008 € en dépenses d'investissement au compte 13918 chapitre 040 O.O. et en recettes de fonctionnement au compte 777 chapitre 042 O.O.

Pour cela, il est proposé d'effectuer les virements suivants :

Comptes d'origine	Montant	Comptes destinataire
DI 2313 constructions	4 008 €	DI compte 13918 chapitre 040
RF 70611 redevance assainissement	4 008 €	RF compte 777 chapitre 042

Après avoir délibéré, le conseil municipal, est invité à

- **DÉCIDER** en dépenses et en recettes des sections d'investissement et d'exploitation du budget assainissement les virements de crédits ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

6-2 **Occupation des salles de réunions communales : salle des associations, salle des coupes et salle des conscrits par tout candidat aux élections municipales 2026**

Patrick LE FESSANT informe d'une demande par mail d'utilisation de la salle des coupes présentée par un candidat aux élections municipales 2026.

Stéphane CARRETTE donne lecture du mail reçu.

Il est rappelé que ces salles sont utilisées uniquement par les associations communales pour leurs réunions. Afin de répondre à la demande présentée, il est procédé au vote avec la demande de Christophe CLAUZEL que les personnes présentes sur une liste ne prennent pas part au débat et au vote.

A ce jour, les tarifs d'utilisation de la salle des fêtes et de la salle d'animation rurale sont fixés par la délibération du conseil municipal du 4 avril 2025. Cette délibération ne mentionne pas, d'une part les conditions d'utilisation des 3 salles de réunions, salle des associations, salle des coupes et salle des conscrits et, d'autre part la possibilité de leur mise à disposition pendant la période prélectorale à des candidats locaux.

Aussi, afin d'apporter une réponse aux demandes d'utilisation de salles communales par des candidats aux élections municipales 2026, le conseil municipal est invité à décider de la mise à disposition ou non des 3 salles ci-avant citées et à en fixer les conditions tarifaires.

Christophe CLAUZEL, Florence VALLETTE, Eric BRUNET, Amandine CHAMPAGNON, Patrick DANVE, Murielle VERNEY, candidats aux élections municipales 2026, ne prennent pas part au débat et au vote, seuls huit conseillers municipaux s'expriment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **ACCORDER**, à titre exceptionnel, la mise à disposition de l'une des salles de réunions communales à tout candidat aux élections municipales 2026
- **DÉCIDER** des conditions financières de cette mise à disposition.

ADOPTÉ la mise à disposition de l'une des salles de réunions communales à tout candidat aux élections municipales 2026 pour 2 locations maximum, et à titre exceptionnel. Ces 2 locations seront gratuites.
 Par 4 voix pour : Stéphane CARRETTE, Christelle COUSTIER, Patrick LE FESSANT, Cyril MONDAINE
 1 voix contre (souhaitant payant) : Stéphane CARÈME
 1 voix contre : Stéphanie MONTEIL
 2 abstentions : André ROUANET, Virginie PELLOUX-PRAYER.

7/ SYDER

7-1 Proposition de travaux de mise en valeur de l'église - Rapporteurs Florence VALLETTE

Proposition financière et pro-étude de projet et exécution envoyés avec la convocation.

Florence VALLETTE, adjointe à l'urbanisme, rappelle la délibération du 27 mai 2025 décidant la poursuite de l'étude pour l'éclairage de mise en valeur de l'église (opération 52255) en sachant que le coût de l'étude non suivie de travaux serait de 1 700 € H.T.

L'estimation des travaux calculée par le SYDER et composée de la dépose des équipements existants et la pose de 12 projecteurs LED représente un coût estimatif de 19 200 € T.T.C. qui, après abattement, engendre une participation communale soit sur 15 ans de 797 €/an, soit en une seule fois de 10 700 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **ACCEPTER** la réalisation des travaux tels que présentés
- **DÉCIDER** de financer ces travaux sur 15 ans
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document en lien avec ces décisions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

7-2 Éclairage public impasse des vignes d'or - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Dossier de recollement envoyé avec la convocation et estimation financière envoyée le 24 novembre 2025.

Christophe CLAUZEL explique que, suite de la rétrocession des parties communes du lotissement « Les vignes d'or », le SYDER a transmis les travaux sur les équipements d'éclairage public nécessaires avant intégration au réseau SYDER et le coût :

- **12 976 €** avec application de l'abattement communal en une seule fois ;
- **967 €** avec application de l'abattement communal sur 15 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **ACCEPTER** la réalisation des travaux tels que présentés
- **DÉCIDER** de financer ces travaux sur 15 ans
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document en lien avec cette décision.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 14 voix pour.

Monsieur le maire évoque les négociations menées par la municipalité avec l'ASL du lotissement « Les vignes d'or » pour la rétrocession, entre autres, de la voie d'accès devant desservir le futur lotissement « Le domaine des cadoles » dont le permis d'aménager a été accordé le 19 décembre 2023.

Il rappellera au propriétaire du terrain, bénéficiaire du PA accordé, qu'il s'était engagé à ce que cet aménagement aboutisse rapidement.

8/ Projet de PPRNi de l'Ardières - Avis du conseil municipal - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Lien de consultation : <https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Risques-inondations-PPRI-et-PAC/PPRNi-Ardieres>

Possibilité aussi de consultation du dossier papier en mairie.

Christophe CLAUZEL explique l'importance de ces documents pour l'agriculture, la sylviculture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'ayant pas d'avis contraire émis, est invité à

- **ADOPTER** le projet de PPRNi tel que présenté

9/ Informations

9-1 DP, PC et DIA - Rapporteur Florence VALLETTE

Déclaration préalable :

- au nom de NOVIKOFF et CLODORÉ 484 route de Saint-Ennemond pour isolation par extérieur de l'habitation, remplacement des menuiseries, création d'ouvertures sur la partie cuvage, réfection de la toiture, régularisation d'une extension de 19,50 m². Non-opposition en date du 27 octobre 2025.

Permis de construire :

Néant

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Pour les parcelles C407 (bâti) d'une superficie totale de 1 753m², C412 et C413 (non bâti - voies lotissement pour 1/6^{ème}) situées 83 rue des 12 logis. Non préemption.

9-2 Attribution d'une subvention LEADER dans le cadre du financement des études pré opérationnelles pour le réaménagement des espaces publics du centre bourg et la restructuration de l'école publique - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Une subvention LEADER de 19 950 € a été attribuée sur un montant d'études de 39 900 € H.T.

9-3 Conseil d'école du 4 novembre 2025 - Rapporteurs Patrick LE FESSANT et Murielle VERNEY

Murielle VERNEY résume ce conseil d'école et informe entre autres que, sur une prévision de 103 élèves, la rentrée scolaire s'est effectuée avec 98 élèves sur 5 classes dont 7 élèves notifiés (accompagnés).

A ce jour, 92 élèves sont prévus pour la rentrée scolaire 2026-2027. Les projets d'école ont été évoqués, des remerciements ont été adressés au COF et à la Municipalité, notamment, pour les écrans interactifs.

9-4 Réponses des familles au questionnaire « restaurant scolaire » - Rapporteur Murielle VERNEY

Murielle VERNEY informe que, à la suite d'un questionnaire de demandes d'avis envoyé à 84 familles et portant sur la satisfaction des repas, du service, de l'encadrement, 8 familles ont répondu.

Elle indique qu'une réponse sera effectuée aux familles afin d'exploiter les réponses reçues.

Stéphane CARRETTE demande s'il peut y avoir une différence de température entre le 1^{er} élève servi et le dernier.

Patrick DANVE indique qu'il faudrait peut-être utiliser WhatsApp pour communiquer avec les parents. Christophe CLAUZEL explique que la communication aux familles s'effectue uniquement par le logiciel dédié aux services municipaux 3D Ouest.

10/ Questions diverses.

Patrick LE FESSANT demande que les commissions fassent passer leurs projets 2026 pour analyse de la commission des finances.

André ROUANET explique que le Marathon du Beaujolais s'est bien passé sauf pour le tri sélectif des déchets ménagers qui n'a pas été respecté par la société d'enlèvement.

Stéphane CARRETTE signale qu'un spot de l'éclairage public grande rue clignote en permanence. Il est indiqué que cette situation a été transmise au SYDER.

Amandine CHAMPAGNON souligne la gêne occasionnée par les aboiements d'un chien. Christophe CLAUZEL indique que la situation est réglée.

Éric BRUNET

- Après une pause pour les vendanges et les Sarmentelles, les travaux d'eau potable dans la grande rue ont repris avec une date définitive de fin de travaux le 3 décembre prochain.

- La pose des illuminations est prévue mercredi 4 décembre.

Christophe CLAUZEL informe qu'un Marché de Noël est organisé par l'association des commerçants de Cercié « Cœur de Cercié » le 7 décembre prochain.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 16 décembre 2025.

La séance est levée à 21 h 20.

Le secrétaire de séance
Stéphane CARÈME

Le maire,
Christophe CLAUZEL